



Département de Meurthe & Moselle

MAIRIE DE MAIDIÈRES



Maidières, le 02/10/2025

Procès-verbal de séance du 04 septembre 2025 à 20h30

Présents

Gérard BOYÉ, Yusuf CELEBI, Chantal CLEMENT, Michèle KITTLER, Jean-Luc MARIN, Jean Louis MONTEIRO
Sophie ROBERT GRANDJEAN, Kévin ROUSSEL, Joelle SCHOOR, Laurence VARINOT, Philippe VIEILLEFOSSE,
Claude VOIRET

Absent(s) Excusé(s)

Floriane ANDRE ayant donné pouvoir à Philippe MARIN
Stephanie KLEIN CITRO absente
Dimitri OLIVIER absent
Stéphane QUENELLE absent
Patrice THOUVENOT absent
Denise VORTEMAN ayant donné pouvoir à G BOYE
Florence WSZEDYBYL Absente excusée

Ordre du jour

La séance s'est tenue à la salle du conseil municipal, en mairie.

Les travaux de secrétariat sont assurés par Michele KITTLER. Le quorum est atteint au début de la séance ainsi que lors des votes.

1- Approbation du compte rendu du 23 juin 2025

Votants : 14

Pour : 14

2- Transfert de compétence « eau » à la Communauté de Communes du bassin de Pont à Mousson

Le maire propose au conseil municipal de délibérer sur le transfert de compétence « eau » à la communauté de communes du bassin de Pont à Mousson.

Monsieur le maire, avec l'exposé des motifs, informe l'assemblée après mure réflexion sur ce dossier de la nécessité de transférer cette compétence.

Les revirements incessants du gouvernement à ce sujet dont le transfert devait être obligatoire au 01 janvier 2026, est finalement devenu optionnel pour le 01 janvier 2027

Les contraintes imposées aux communes en matière d'analyses et d'études des réseaux à réaliser complexifient la position des communes

La gestion de l'eau et de son réseau représente une charge de travail importante.

Sans oublier le cout financier que cela représente pour la commune de devoir remettre aux normes les canalisations et les compteurs.

Les contrôles sanitaires (ARS, agence de l'eau) de plus en plus exigeants.

Sophie ROBERT GRANDJEAN : demande si une répartition des frais à engager se fera sur toutes les communes en cas de fuites.

Elle craint également une perte de pouvoir dans les négociations

Kevin ROUSSEL : précise que la commune a la maitrise des travaux à réaliser et sa gestion de l'eau au quotidien qui permet de détecter les fuites rapidement

Laurence VARINOT : s'interroge et craint qu'à la suite du transfert le prix de l'eau augmente de trop au fil des années

Philippe VIEILLEFOSSE : demande si les entreprises seront sélectionnées par la communauté de Communes.

Le problème des conduites en fonte sera à traiter à l'avenir.

Claude VOIRET : souhaite qu'un récapitulatif des obligations règlementaires soit présenté et remis aux communes

Votants : 14

Pour : 9

Contre : 1

Abstention : 4

3 – Transfert de compétence « assainissement » à la Communauté de commune du bassin de Pont à Mousson

Le maire propose au conseil municipal de délibérer sur le transfert de compétence « assainissement » à la communauté de communes du bassin de Pont à Mousson.

L'assainissement collectif est aujourd'hui géré par un syndicat « Le cycle d'eau » regroupant 5 communes (Pont à Mousson, Blénod les Pont à Mousson, Norroy les Pont à Mousson, Montauville et la nôtre.

La commune a une méconnaissance du réseau d'assainissement qui est très ancien dans certains secteurs du village.

Comme pour la gestion de l'eau, les contraintes réglementaires sont de plus en plus fortes

A terme la communauté de communes développera une gestion mutualisée de l'assainissement sur les communes du bassin mussipontain.

Votants : 14

Pour : 14

4- Transfert de compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » à la communauté de communes du bassin de Pont à Mousson

Le maire propose au conseil municipal de délibérer sur le transfert de compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » à la communauté de communes du bassin de Pont à Mousson.

La communauté de communes a déjà fait appel à un bureau d'études pour la gestion des eaux pluviales urbaines. Toutes ses communes ont été sollicités pour cet état des lieux, notamment sur les ruissellements et les travaux qui seraient nécessaires d'engager.

Une cartographie a été établie avec les risques possibles et les travaux à prévoir.

A terme la communauté de communes développera une gestion mutualisée des eaux de ruissellement sur les communes du bassin mussipontain.

Votants : 14

Pour : 14

5- Voirie communale et adressage

Le conseil municipal autorise le maire à délibérer sur la finalité du travail effectué par le bureau d'études GEOPORTIS sur la mise à jour des voies communales et des chemins ruraux.

Ce travail a fait ressortir une longueur de voirie supérieure à celle déclarée jusqu'à ce jour.

Cette mise à jour impactera positivement la DGF (dotation générale de fonctionnement) de la commune

Ces données sont transmises à la préfecture et au cadastre pour mise à jour.

Votants : 14

Pour : 14

6- Acceptation chèque EDF

Le conseil municipal autorise le maire à accepter un chèque de la société EDF suite à un trop perçu pour un montant de 3 301 €.

Votants : 14

Pour : 14

7- Informations diverses :

- Présentation du projet de circulation provisoire sens unique de la rue de Maestrick et création de places de stationnement avec chicanes rue Alfred Songeur.
- Le projet de rénovation de la mairie est lancé, la date de remise des dossiers de candidature des entreprises est reportée au 26 septembre 2025.
- En raison des prochains travaux de rénovation de la mairie pendant près d'un an, la salle des fêtes n'est plus louée à compter du 1^{er} septembre 2025. Cette salle accueillera les services de la mairie : accueil, secrétariat, élus. Les activités des différentes associations se dérouleront à la salle Limacher, au gymnase et à la maison des associations (ancien presbytère) pour la saison 2025/2026.
- Les prochaines élections municipales des 15 et 22 mars 2026 auront lieu au gymnase (cour de l'école primaire)
- En ce qui concerne le projet d'implantation d'une « antenne relais » SFR, la société avait fait un recours auprès du tribunal administratif de Nancy suite à l'avis défavorable du maire pour cette installation dans une parcelle privée au-dessus du cimetière.
- La commune a été déboutée et devra s'acquitter d'une pénalité de 1200,00 €. Après négociation, la société SFR a accepté d'habiller l'antenne en lui donnant une forme d'arbre.
- Maison du 11 rue St Remy (bien sans maître) : la procédure complexe continue pour une acquisition éventuelle par la commune dans plus de six mois.

Vente de la maison VERELLE : Compromis de vente en cours

Fin de séance 22h20

Le Maire

G BOYE



La Secrétaire de séance

Michele KITTLER

